



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 16 avril,
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 3 avril 2026

Etaient présents : André MOLINO, Maire, Sylvie LAURENT, Première adjointe

Gérard GUERRERO Louisa HAMMOUCHE, Hocine BEN-SAÏD, Sophie CELTON, Jérémy MARTINEZ,
Audrey CERMOLACCE, Hervé VAQUIER-TOLINOS, Adjoint(e)s.

Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS,
Ghislaine COUTELLE, Bruno FAURE, Djelloul OUARET, Ludovic DI MEO, Lionel ORTIZ, Virginie
AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ,
Dominique ABDEL KADER, Philippe COSTA, Smahane MEBARKI, Johanna SCIASCIA, Philippe
ARNAUD, Marielle RIZZO, Conseiller(e)s municipaux(ales).

Etaient absent(e)s et représenté(e)s : Carole HALGAND par Louisa HAMMOUCHE, Léa LE DEIST
par Sylvie LAURENT

Était absent : Corentin BOISSIÉ,

Secrétaire de séance : Maëva CHALLIES-SANCHEZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20260416-53-04-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2026

Publication : 21/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION N°53.04.2026

OBJET : DEVELOPPEMENT DURABLE ET INNOVATION – Installation classée soumise à autorisation – Désignation de quatre élu(e)s (2 titulaires et 2 suppléant(e)s) pour représenter la commune de Septèmes-les-Vallons au sein du Comité de Suivi de Site (CSS) de l'industrie pharmaceutique exploitée par la société SPI PHARMA à Septèmes-les-Vallons.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« Une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) est une installation industrielle ou assimilée susceptible de présenter des risques ou nuisances pour l'environnement ou la santé publique (pollution, odeurs, etc.), réglementée par arrêté préfectoral. Créée par le décret n°2012-189 du 7 février 2012 pris en application de l'article L 125-2 et R. 125-1 à R. 125-14 du Code de l'Environnement (introduit par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement), le Comité de Suivi de Site (CSS) est une instance de concertation ayant pour but d'informer le public sur les effets des activités d'installation de traitement de déchets sur la santé et l'environnement.

La création d'un Comité de Suivi de Site (CSS) pour l'établissement SPI Pharma à Septèmes-les-Vallons s'inscrit dans le cadre des recommandations issues de l'enquête publique menée du 16 juin au 16 juillet 2025, et à la volonté de la Commune dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale pour l'accroissement de la production de produits pharmaceutiques sur le site.

Le CSS de SPI Pharma aura pour missions principales de veiller au respect des prescriptions réglementaires et de faciliter la concertation entre les parties prenantes, conformément aux articles L. 123-19-1 du Code de l'Environnement.

Le CSS est constitué de cinq (5) collèges qui sont l'État, les collectivités territoriales, les collèges de riverains ou d'associations, l'exploitant, et les salariés.

A ce titre, il convient de désigner quatre élu(e)s (deux titulaires et deux suppléant(e)s) pour représenter la commune de Septèmes-les-Vallons au sein du CSS de SPI PHARMA, à Septèmes-les-Vallons.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de l'Environnement et les articles relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement,

Considérant les candidatures de Monsieur Patrick MAGRO et Monsieur Bruno FAURE comme membres titulaires ainsi que celles de Madame Carole HALGAND et Monsieur Corentin BOISSIE comme membres suppléants,

Considérant la nécessité d'un suivi environnemental transparent et participatif,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

DECIDE de désigner les représentants du Conseil Municipal précités pour siéger au sein du Comité de Suivi de Site (CSS) de l'usine pharmaceutique exploitée par la société SPI PHARMA, à Septèmes-les-Vallons.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

Le Maire,



André MOLINO



Le secrétaire de séance,

